

LE BRIDGE JEUNESSE AU COMITE DE

L'ADOUR

VOS INTERLOCUTEURS :

Alain MEUNIER 06 69 39 98 90 alain40.meunier@orange.fr

Brigitte GRACIA 06 18 44 42 69 gracia.brigitte.pau@free.fr

1 – Bridge scolaire.

L'initiation du bridge en milieu scolaire, notamment grâce à notre partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale, est effective à **Dax et à Pau**.

Pourquoi ne pas essayer dans le collège proche de chez vous ou dans l'École élémentaire en CM1 et CM2 ? L'accueil dans les établissements scolaires est chaleureux, le matériel vous est fourni. Le niveau de jeu requis n'a pas d'importance, il vous suffit de suivre la leçon du jour et de faire jouer. L'objectif est de montrer en quelques heures l'intérêt de notre jeu pour des enfants : **logique, déduction, mémoire, calcul mental, partenariat et respect.**

L'activité peut se dérouler en périscolaire mais aussi en cours d'initiation bridge intégré dans l'emploi du temps pour l'ensemble d'une classe avec l'accord de l'inspection d'académie.

A l'issue de l'année scolaire:

- **une finale de comité,**
- **une finale nationale à Paris**

2 – Bridge cadet.

A partir de la troisième année en scolaire, il est souhaitable d'intégrer les enfants du bridge scolaire dans vos clubs en créant des « clubs cadets ». Initiateurs ou moniteurs agréés de la Fédération de bridge peuvent dispenser des cours de 2 heures en suivant le programme et le manuel cadet élaboré par l'Université du bridge. Une participation de l'ordre de 50 € par enfant, versée par la Fédération et le Comité, est attribuée au moniteur. Ou bien, on est cadet dès la première année de découverte pour un élève en lycée, soit en périscolaire, soit en initiation intégrée dans l'emploi du temps, toujours à l'aide du manuel cadet....

3 – Bridge junior.

Le bridge junior est la suite logique du bridge cadets à partir de 18 ans et jusqu'à 25 ans.

Une nouvelle organisation a été mise en place à propos du Bridge Jeunesse.

1- A la demande de l'Université du Bridge, la Fédération ne parle plus de licence scolaire mais de **licence jeune qui sera dorénavant enregistrée sur les clubs affiliés** et non plus sur les établissements scolaires **du Comité qui garde la responsabilité de l'enregistrement de ces licences.**

2- Par ailleurs, le Conseil Fédéral a décidé que **la licence jeune devient gratuite.**

3- De même, une charte de l'initiateur est créée. Elle prévoit entre autre que chaque établissement scolaire où se pratique l'initiation au bridge se voit attribué **un initiateur référent.**

Il revient donc à chaque **initiateur référent** de collecter au sein de son établissement les informations nécessaires à la création des licences et de transférer les données recueillies au responsable du Bridge Jeunesse.